

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre,

Le conseil municipal de Saint Geoire en Valdaine, dûment convoqué le 15 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Nathalie BEAUFORT, Maire,

PRESENTS : Nathalie BEAUFORT, Julien BOURRY, Nicole BRESTAZ, Gabrielle ROUX-SIBILON, Bernard COLLET-BEILLON, Claude RIOCHE, David BILLON LAROUTE, Dominique GOVAERTS, Nadine ROUX, Nadine CHABOUD, Thomas CHABOUD, Mickaël BEL, Anthony MAHE, Pierre EYMERY, Nelly SANNER.

POUVOIR : Véronique MAYEUX a donné pouvoir à Nelly SANNER.
Dominique BARRAT a donné pouvoir à Pierre EYMERY.
Carlos MARTINS a donné pouvoir à Dominique GOVAERTS
Jocelyn BAZUS a donné pouvoir à Bernard COLLET-BEILLON

SECRETAIRE : Anthony MAHE.

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

PROCES-VERBAL PRECEDENT

Madame le Maire demande si le compte-rendu de la séance du 6 juillet 2023 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de commentaire, elle propose d'adopter ce compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS GENERALES

Madame le Maire présente les informations à l'ensemble de l'assemblée :

- L'amicale clique a arrêté l'association. L'argent restant a été réparti entre plusieurs associations dont le CCAS. Le montant de ce don est de 1 000€. Madame le Maire et Nicole BRESTAZ les remercient chaleureusement. Une lettre de remerciement sera envoyée.

- L'AMR38 organise le congrès national des maires ruraux de France à l'Alpe d'Huez les 29,30/09 et 1^{er}/10/2023. Madame le Maire précise que notre première ministre, madame Elisabeth BORNE sera présente à ce congrès.

- Le tournoi de foot de Cotagon : la commune a reçu un courrier de remerciements adressé à l'ensemble des élus et des agents de la collectivité en lien avec l'organisation de cette manifestation qui s'est déroulé au stade de la Combe.

- La commune a reçu une copie d'un courrier de recours gracieux adressée à la Mairie de Saint Sulpice des Rivoires concernant la mise en place d'antennes relais. L'antenne relais contestée par certains riverains est celle des Rajans. Madame le Maire précise que l'installation de ces antennes relais vont permettre de couvrir certaines zones blanches sur Saint Sulpice des Rivoires, Saint Geoire en Valdaine et Montferrat. La commune ne s'est pas positionnée mais a pris connaissance du courrier.

- Madame le Maire demande à Nelly SANNER (référente des compostes) de voir si l'on peut faire une présentation pour la conception et le suivi d'un bon compostage. Un article sera également dans la lettre municipale afin de sensibiliser nos administrés sur une bonne conduite pour la gestion des composte.

- Les travaux derrière l'église sont terminés. Le service technique a confectionné une barrière pour la mise en sécurité. Des photos illustrent ce travail réalisé. Bernard COLLET-BEILLON précise également la réalisation d'un gabion par le service technique pour sécuriser la rampe d'accès PMR du local du Club Rencontre.

Madame le Maire indique qu'il reste uniquement à planter les arbres. Cela sera fait cet automne. Le parking a gagné deux places supplémentaires dont une place PMR.

Le budget n'a pas permis de refaire complètement ce côté de l'église.

Gabrielle ROUX-SIBILLON prend la parole afin de faire remonter le ressenti des administrés par ces places de parking.

Arrivée de David BILLON-LAROUTE à 19h55.

- Le marché Horizon Valdaine a eu lieu début juillet 2023. Une vraie réussite, avec beaucoup de monde, un moment festif.

Gabrielle ROUX-SIBILLON prend la parole et informe que ce marché sera renouvelé l'année prochaine. Madame le Maire les félicite de cette initiative.

- Le Forum des Associations a eu lieu le samedi 9 septembre 2023 après-midi. Le retour des associations est très positif. L'association PASSIFLORE était également présente afin de récolter des objets et se faire connaître de la population du bassin de vie.

- L'Assemblée Générale du Foot a eu lieu début septembre. Le Club accueille environ 190 licenciés pour l'année 2023-2024, essentiellement des jeunes joueurs.

- Le projet de la géothermie ne peut pas être à l'ordre du jour car nous sommes en attente de devis. Le travail a bien avancé et un choix devra être fait. Cependant, une délibération est à l'ordre du jour afin de pouvoir mandater une étude de faisabilité pour ce projet.

- Le deuxième terrain de tennis va être remis au propre ce week-end.

- Le Désherbage du tour du terrain de foot de la Martinette est également prévu. Ce travail a été confié à la société COSEEC car au vu de l'ampleur de la tâche à réaliser, il faut des professionnels. Deux interventions est prévues.

- Le jeu parcours sportif à la Martinette est installé et doit être contrôlé par un organisme ce jour afin qu'il puisse être fonctionnel au public.

- Pour la Combe, un jeu de balançoire a été également installé.

- Les lignes du terrain de basket à la salle polyvalente de la Martinette ont été réalisées avant que la saison reprenne.

- Les derniers travaux en lien avec le projet Intergénérationnel qui restent à réaliser sont la finition de Champet avec la pose des potelets le long de la route. Puis, le devant de la buvette de la Martinette avec le changement des dalles par un sol perméable. Le devant de la Mairie avec un projet réalisé par l'architecte conseil, déjà validé, il manque une déclaration de travaux à réaliser. Ce projet consiste à nettoyer et enlever les cailloux afin d'effectuer un nouvel aménagement.

- L'ancien terrain de tennis de la Combe, la plateforme est énormément utilisée par les écoles, les institutrices nous ont sollicitées car cette plateforme est très abîmée. Des devis ont été réalisés. Madame le Maire précise que ces aménagements peuvent être réalisés grâce à des demandes de subventions.

- Madame le Maire précise que le président du Tennis Club Valdainois, Keith DICKSON, l'a informé que le club prend en charge le nettoyage du deuxième cours de tennis à la Martinette.

- Carlos MARTINS est absent à ce conseil municipal car il est présent à la soirée spéciale tourisme à Voiron ce soir.

- Des remerciements au service technique et au pays voironnais pour la création (de la conception et la réalisation) d'un arrêt de bus situé au lieudit « Les Hôpitaux ». Une réflexion est en cours sur la sécurisation de certains arrêts de bus afin de pouvoir les éclairer (demandes de certaines familles qui sont inquiètes). Jocelyn BAZUS a la charge du dossier.

- La réalisation d'un film sur les inondations du 6 juin 2002 est en train d'être réalisée par IRMA (institut des risques majeurs) sur notre commune.

- L'Association COCKTAIL MELODY fait une demande en mairie pour une location de salle de l'espace Versoud (la Forêt). Un repas dansant payant pour les gens afin de fêter les 30 ans de l'Association. Cette association est domiciliée sur Massieu depuis quelques années. Une réponse leur a été faite avec le tarif extérieur ce qui a entraîné plusieurs échanges puisqu'historiquement l'association est de Saint Geoire en Valdaine.

- Le recensement 2024 est prévu du 18/01/2024 au 17/02/2024. Une annonce a été mise en ligne pour recruter 5 agents recenseurs.

Madame le Maire donne la parole à Julien BOURRY et à Nadine CHABOUD pour effectuer un retour sur les mini-jobs de cette période estivale.

- Les mini-jobs se sont très bien passés. Les jeunes filles ou garçons étaient contents et les agents du service technique également malgré la charge que cela représente pour eux.

Madame le Maire en profite pour rajouter que les jeunes recrutés sur la période d'été, principalement affectés au service technique, ont apportés une très grande satisfaction au sein de la commune. Nous avons fait le choix également de recruter une personne qui fait parti de la caserne des pompiers de Saint Geoire en Valdaine afin qu'elle puisse partir sur les interventions en journée.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Bernard COLLET-BEILLON pour un dossier d'urbanisme. C'est une demande pour un projet d'installation de Tiny House à usage de logements touristiques. Une première demande a été faite il y a quelques mois et la commission d'urbanisme avait donné un avis défavorable. Ces mêmes personnes ont renouvelé leur demande à la commission d'urbanisme et à l'ensemble des élus du conseil municipal, c'est pourquoi nous vous en faisons part. En date du 5 septembre 2023, la commission d'urbanisme a re-statué avec un avis défavorable. Ce terrain est agricole.

Madame Le Maire donne la parole à Julien BOURRY.

- Les Journées du Patrimoine (JEP) ont eu lieu ce week-end du 16 et 17 septembre 2023. Ces deux journées se sont très bien passées. Tous les différents sites ont eu une très bonne fréquentation sur ce week-end. Cette année, la commune a mis en place une navette pour effectuer un circuit de visites de certains châteaux. Ce fut un énorme succès. Nombre de navette avec le mini-bus : 11 tours. Le chauffeur était Nicole BRESTAZ avec Scholastique DUGUEYT comme maître de conférences. Faute de son succès, nous avons dû refuser du monde le samedi, donc nous avons prolonger cette navette le dimanche. Julien BOURRY remercie tous les bénévoles, les élus qui ont participé et les autres.

II - INFORMATIONS DES DECISIONS

Madame le Maire informe l'assemblée de la signature d'une décision concernant un virement de crédits en section investissement.

III - POLE ADMINISTRATIF

➤ OBJET : EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION – ACQUISITION PARCELLE AM 76 ET AM 86

La commune a été informée par AB2C Notaires d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente des parcelles cadastrées section AM numéros 76 et 86 sises « St Paul » à Saint Geoire en Valdaine pour une superficie totale de 00 ha 09 a 50 ca.

Ces parcelles étant concernées par un emplacement réservé (n°6) sur le Plan Local d'Urbanisme, la commune souhaite appliquer son droit de préemption afin d'acquérir lesdites parcelles au tarif de 3 000,00 €.

Décision : Non adopté par : 8 voix CONTRE, 4 voix POUR et 7 ABSTENTIONS

Madame le Maire présente ce droit de préemption pour l'acquisition de ces deux parcelles selon la destination de l'emplacement prévu au PLU, la possibilité de créer des places de parking. Certains élus évoquent le problème de l'accessibilité à ces parcelles et précisent que le prix est trop élevé.

Cette délibération n'est pas adoptée.

➤ OBJET : CAPV : CONVENTION TRIPARTITE 2023 POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA HALTE-GARDERIE ITINERANTE ET DU RELAIS PETITE ENFANCE DE LA VALDAINE

La commune de Saint Geoire en Valdaine accueille la halte-garderie itinérante de la Valdaine deux fois par semaine, les mardis et mercredis au sein de la Résidence Autonomie.

Depuis 2004, les huit communes de la Valdaine (Chirens, Massieu, Merlas, St Bueil, St Geoire en Valdaine, St Sulpice des Rivoires, Velanne et Voissant) ont développé un partenariat avec la CAPV et l'ADMR. Une convention a été renouvelée en 2014 pour la durée du Contrat Enfance Jeunesse entre chaque commune de la Valdaine, l'ADMR et la Pays Voironnais.

Cette dernière prévoyait :

- La mise à disposition du véhicule du bébébus pour la halte-garderie-itinérante, dont Massieu est propriétaire,
- Le versement par le Pays Voironnais d'une subvention annuelle d'équilibre à l'ADMR, pour l'activité de la halte-garderie-itinérante et des actions de soutien à la parentalité dont l'ADMR est gestionnaire,
- Une prestation de service assurée par le CIAS du Pays Voironnais avec chaque commune de la Valdaine, confiant au CIAS dans le cadre du dispositif de prestation de service, la gestion et l'organisation générale de la prestation service suivante : gestion du Contrat Enfance.

Sur le plan financier, cette convention prévoit, sur la base d'un bilan annuel d'exploitation réalisé par le Pays Voironnais, une facturation du coût total du service halte-garderie-itinérante et actions de soutien à la parentalité aux communes.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Madame le Maire précise que la commune de Saint Sulpice des Rivoires après en avoir délibérée ne suivra pas le projet de réalisation de la crèche.

➤ **OBJET : CAPV : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA GESTION TECHNIQUE DE LA MEDIATHEQUE DE SAINT GEOIRE EN VALDAINE**

La CAPV a pris la compétence facultative lecture publique au 1^{er} janvier 2017. Depuis cette date, elle anime, gère et développe un réseau de lecture publique.

Une convention est prise dans l'intérêt de la gestion et de l'organisation des services et en vue d'une rationalisation des moyens entre la commune de Saint Geoire en Valdaine et l'EPCI la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Conformément aux articles L5211-4-1 et L5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CAPV confie la gestion et la réalisation de certaines prestations concernées par le transfert de la compétence lecture publique à la commune de Saint Geoire en Valdaine qui l'accepte.

La commune de Saint Geoire en Valdaine dispose d'une bibliothèque animée par des bénévoles. La création du réseau de lecture publique doit dynamiser et professionnaliser les actions et interventions auprès des lecteurs.

L'objet de la convention est la prestation d'entretien et de fonctionnement du bâtiment dénommé « bibliothèque Henry-Renée MOREL » (surface 50 m²) sis sur la commune de Saint Geoire en Valdaine (référence cadastrale AN 27).

Les prestations qui seront assurées par la Commune de Saint Geoire en Valdaine pour le compte de la CAPV sont les suivantes :

- Prestations intellectuelles : mission d'expertise et de conseils techniques, mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conduite d'opération, mission de maîtrise d'œuvre,
- Les travaux en régie ou via des prestataires extérieurs,
- L'entretien, la gestion technique et la maintenance du bâtiment, de ses équipements et installations techniques,
- L'entretien ménager.
- Le suivi et les consommations de fluides (énergie, eau...),
- Le maintien du confort été / hiver pour le personnel et les usagers,
- L'astreinte,
- l'assurance du bâtiment en tant que propriétaire, la CAPV souscrivant une assurance au titre de l'occupation d'une partie des locaux,
- Les tâches administratives inhérentes à ces missions (comptabilité notamment).

Toutes les tâches, fournitures, services directement liés à l'exercice de la compétence lecture publique seront directement assurées par la CAPV (ex : petites fournitures, acquisition de médias...).

La convention est conclue pour une durée ferme du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les prestations seront refacturées en application d'un forfait de 58 € par m² et par an. Le titre sera émis entre novembre et décembre 2023.

➤ **OBJET : ASSOCIATIONS - CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX MUNICIPAUX**

La commune de Saint Geoire en Valdaine est riche de son tissu associatif. Afin de permettre la pratique des différentes activités régulières, des locaux municipaux sont mis à disposition des associations locales.

Une convention précisant les modalités de mise à disposition, notamment à titre gracieux, est à signer entre les parties.

Il est proposé de signer des conventions avec les associations suivantes :

- USV Basket
- USV Football
- Enfance & Loisirs la Valdaine
- Club Rencontre
- Les Val'daingués
- Club Nautique
- Amicale Boule
- Tennis Club
- Pétanque
- Amicale des donneurs de sang

Décision : adopté à l'unanimité

➤ **OBJET : AGEDEN : ADHESION**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de L'AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Energie) qui vise à agir ensemble pour la transition énergétique en Isère.

L'AGEDEN est une association loi 1901 à but non-lucratif dont le cœur de métier est l'accompagnement technique dans le domaine de l'énergie :

- performance des bâtiments et rénovation énergétique,
- efficacité énergétique,
- production d'énergie renouvelable.

L'AGEDEN est également engagée dans le développement de la sobriété énergétique.

Les actions de l'AGEDEN sont :

- sensibiliser et mobiliser, faire évoluer les comportements et développer la sobriété,
- informer, conseiller et accompagner les particuliers et propriétaires de logements,
- Informer, conseiller et accompagner les projets des collectivités et des entreprises,
- développer les politiques de transition, la coopération entre acteurs.

Madame le Maire souhaite que la commune adhère à cette association et demande l'autorisation au Conseil Municipal.

Décision : adopté à l'unanimité

IV - POLE FINANCIER

➤ **OBJET : CONVENTIONS SCOLAIRES – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR LES COMMUNES EXTERIEURES**

Madame le Maire précise qu'une commune accueillant dans son école publique, située sur son territoire, un enfant dont la famille réside dans une autre commune, reçoit de cette dernière une contribution annuelle aux charges de l'école.

La commune de St Geoire en Valdaine accueille des enfants des communes de Merlas et Velanne, et potentiellement d'autres.

Pour l'année scolaire 2021/2022, le coût annuel évalué par enfant était :

Ecole Elémentaire : 521,49 €

Ecole Maternelle : 1 054,17 €

Pour l'année scolaire 2022/2023, le coût annuel évalué par enfant est :

Ecole Elémentaire : 773,68 € Soit une évolution de 48,36%

Ecole Maternelle : 1 310,94 € Soit une évolution de 24,36%

Selon les accords pris précédemment :

- La participation annuelle des communes pour le fonctionnement de l'école élémentaire est de 450 € (2021/2022) avec 48,36% = 667.62€/enfant pour Merlas et de 500 € (2021/2022) avec 48,36% = 741,80€/enfant pour les autres communes.
- La participation annuelle des communes pour le fonctionnement de l'école maternelle est de 750 € (2021/2022) avec 24,36% = 932,70€/enfant pour Merlas et de 800 € (2021/2022) avec 24,36% = 994,88€/enfant pour les autres communes.

Il est proposé, après révision des coûts, les participations annuelles des communes extérieures de la manière suivante :

Commune de Merlas

Ecole élémentaire : 668,00€ par élève

Ecole maternelle : 933,00€ par élève

Autres Communes

Ecole élémentaire : 741,00€ par élève

Ecole maternelle : 995€ par élève

Décision : 17 voix Pour et 2 Abstentions.

➤ **OBJET : TARIFS SCOLAIRES 2023-2024**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération numéro 2021/COM/06/09/DEL, le marché de fourniture de repas en liaison froide à la cantine de l'école maternelle « La Lambertière » et de l'école élémentaire « Val'Joie » a été confié à la société CECILLON TRAITEUR (Vinay). Dans le cadre du marché, l'actualisation des prix se fait sur la base de l'indice des prix à la consommation de l'INSEE. Pour ce marché, cette révision de prix fait apparaître une augmentation de 7% à partir du 01/09/2023.

Il est proposé le prix de vente du repas comme suit :

4,00 € ttc pour la commune de St Geoire en Valdaine,

7,20 € ttc pour les communes extérieures,

7,80 € ttc pour les adultes.

Par délibération du 26 janvier 2007, un Projet d'Accueil Individuel a été mis en place en coordination avec les parents, le service de la protection maternelle infantile et la mairie.

Les tarifs de restauration de la société CECILLON sont susceptibles d'être revus en cours d'année scolaire avec un effet sur le prix du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide, à compter de la rentrée scolaire du 01/09/2023, d'appliquer les tarifs suivants :

- 4,00 € ttc par repas pour la commune de St Geoire en Valdaine
- 7,20 € ttc par repas pour les communes extérieures,

- 7,80 € ttc par repas pour les adultes,

Maintient le service pour les enfants en **Projet d'Accueil Individuel** à 1,30 € par repas,

Accepte l'ensemble de la tarification proposée ci-dessus,

Décision : adopté à l'unanimité

➤ **OBJET : CD38 – CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'ISERE ET LA COMMUNE DE SAINT GEOIRE EN VALDAINE POUR L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) : TERRITOIRE NUMERIQUE EDUCATIF (TNE)**

Madame le Maire rappelle le dispositif Territoires Numériques Educatifs (TNE) qui a été lancé en 2020 par le secrétariat général pour l'investissement (SGPI, rattaché au Premier Ministre) et le Ministère de l'Education nationale.

Pour l'Isère ce dispositif est déployé par le Département.

La commune de Saint Geoire en Valdaine ayant candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt du TNE et son dossier étant désigné lauréat dudit appel, une convention doit être signée afin de définir les modalités concrètes de versement et d'utilisation des subventions perçues au titre du TNE.

La commission permanente du 30 juin 2023 a décidé d'allouer à la commune de Saint Geoire en Valdaine une subvention de **13 712,15€** pour :

- l'équipement matériel des écoles,
- les ressources en direction des élèves et de leurs enseignants,
- la formation des professeurs,
- l'accompagnement des familles à la parentalité numérique.

Décision : adopté à l'unanimité

➤ **OBJET : CAPV – FONDS DE CONCOURS – « Travaux d'accessibilité à l'Ecole Elémentaire Val'Joie et installation d'un capteur de CO2 à l'Eglise St Georges » - Actualisation du Plan de Financement**

Dans le cadre des aides à l'investissement, la commune souhaite solliciter le Pays Voironnais dans le cadre du Fonds de Concours. Il s'agit de réaliser des travaux d'accessibilité à l'Ecole Elémentaire et de sécurité à l'Eglise St Georges.

1/ Ecole Val'Joie : projet aménagement PMR et sécurité incendie

Le projet consiste à réaliser un ensemble de travaux au sein de l'école élémentaire Val'Joie. Il s'agit de transformer deux portes qui desservent la salle de classes des CE1 et des CM2. Les travaux consistent à modifier ces ouvertures en deux unités de passage PMR et en les associant aux consignes PPMS (risque attentats et intrusion).

La seconde aile du bâtiment est accessible en empruntant des escaliers. Les travaux consistent à installer un élévateur PMR et à installer une porte d'accès PMR dans le prolongement de la rampe d'accès PMR existante.

2/ Eglise St Georges :

Dans la continuité des travaux de sécurité et afin de protéger les fidèles, il est prévu l'installation d'un capteur de CO2 en sortie de la bouche de chauffage de l'Eglise St Georges

Il est ainsi proposé d'inscrire selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES			
Nature des dépenses	Dépenses HT	Nature des recettes	Date demande ou obtention	Taux	Montant de participation
Ecole Val'Joie : <ul style="list-style-type: none">○ Elévateur PMR○ Maçonnerie pour élévateur○ Maçonnerie pour élargissement des ouvertures○ Menuiseries○ Second interphone	14 017,00 € 1 750,00 € 1 940,00 € 11 670,00 € 381,00 €	CAPV – Fonds de concours petites communes		50%	15 595,20 €
Eglise St Georges : <ul style="list-style-type: none">○ Capteur de CO	1 432,40 €				
		Autofinancement du maître d'ouvrage		50%	15 595,20 €
TOTAL Dépenses	31 190,40 €	TOTAL Recettes		100,00 %	31 190,40 €

Décision : adopté à l'unanimité

➤ **OBJET : CAPV – FONDS DE CONCOURS A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS : DEMANDE DE SUBVENTION « MATERIELS INFORMATIQUES » - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Dans le cadre des aides à l'investissement, la commune souhaite solliciter le Pays Voironnais dans le cadre du Fonds de Concours a l'investissement des communes de moins de 3 500 habitants concernant l'acquisition de matériels informatiques.

Il s'agit de renouveler des ordinateurs portables en mairie, de mettre en place une sauvegarde locale et externalisée et une refonte du câblage informatique à l'accueil du secrétariat de mairie. En ce qui concerne les écoles, l'achat de 10 ordinateurs portables pour l'élémentaire et un pack de 13 tablettes pour la maternelle.

La dépense totale éligible au fond de concours du pays voironnais s'élève à **19 857,32 € HT**.

Le fonds de concours à attribuer sera de **5 610,33 € HT** correspondants à 50 % du reste à charge communal.

Dépenses		Recettes			
Nature des dépenses	Dépenses HT	Nature des recettes	Date demande ou obtention	Taux	Montant de participation
2 PC portables	1 268,00 €	CAPV – Fonds de concours petites communes		50 %	634,00 €
Sauvegarde locale et externalisée	590,00 €	CAPV – Fonds de concours petites communes		50 %	295,00 €
Refonte câblage informatique accueil	3 594,00 €	CAPV – Fonds de concours petites communes		50 %	1 797,00 €
Tablettes école maternelle	7 186,32 €	CD 38 – TNE	30/06/2023	70 %	5 030,42 €
		CAPV – Fonds de concours petites communes		10 %	718,63 €
PC portables école élémentaire	7 219,00 €	CD 38 – TNE	30/06/2023	50 %	3 609,50 €
		CAPV – Fonds de concours petites communes		30 %	2 165,70 €
		Autofinancement (20 %)		28 %	5 607,06 €
Total Dépenses	19 857,32 €	Total Recettes			19 857,32 €

Décision : adopté à l'unanimité

➤ **OBJET : CAPV – Subvention Fond Chaleur Territorial – Etude de faisabilité géothermie pour Ecole et Cantine Val'Joie**

Dans le cadre des aides à l'investissement, la commune souhaite solliciter le Pays Voironnais dans le cadre du Fond Chaleur. Il s'agit de réaliser une étude de faisabilité pour l'installation d'une géothermie sur sondes pour l'école et la cantine Val'Joie.

Il est ainsi proposé d'inscrire selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES			
Nature des dépenses	Dépenses HT	Nature des recettes	Date demande ou obtention	Taux	Montant de participation
○ Etude de faisabilité géothermique	6 000,00 €	CAPV – CCR		70 %	4 200,00 €
		Autofinancement du maître d'ouvrage		30%	1 800,00 €
TOTAL Dépenses	6 000,00 €	TOTAL Recettes		100,00 %	6 000,00 €

Décision : adopté à l'unanimité

➤ **OBJET : SUBVENTION CLUB NAUTIQUE VALDAINOIS**

Dans le cadre du budget primitif 2023, les crédits votés le 16 mars 2023 ne précisait pas le détail des affectations pour les subventions aux associations.
Il est demandé au conseil municipal de valider le montant des aides financières à répartir de la manière suivante :

6574 – Subvention aux associations	VOTE 2023
Association « Club Nautique Valdainois » (Complément sur les festivités du 14/07/2023)	295,00 €

Décision : adopté à l'unanimité

V - POLE RESSOURCES HUMAINES

✓ **COMMISSION URBANISME DU 4 JUILLET 2023**

COMPTE-RENDU COMMISSION URBANISME

Séance du mardi 4 Juillet 2023

CONVOQUES : Bernard Collet-Beillon, Jocelyn Bazus, Dominique Barrat, Pierre Eymery, Véronique Mayeux, Anthony Mahé

EXCUSES : Dominique Barrat.

CERTIFICAT D'URBANISME

CUb 038 386 23 20012 – Récépissé le 22.03.2023

Date extrême : 22 mai 2023

Demandeur : TIRARD Florian

Adresse du terrain : route de Velanne, Les Perrins

Objet : projet d'une construction maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AD 0094

Zonage : A, Ab1, Ab2

↪ *arrêté du 21/06/2023 : opération réalisable*

CUb 038 386 23 20021 – Récépissé le 03.05.2023

Date extrême : 03.07.2023

Demandeur : AB2C

Adresse du terrain : 120 Bis voie des Michauds

Objet : Succession

Section (s) / Parcelle (s) : AL 305

Zonage : Ubb1, Ubb2, Ub

↪ *arrêté du 03/07/2023 : opération non réalisable*

DECLARATIONS PREALABLES

Pour mémoire

DP 038 386 23 20026 – Récépissé le 3 Avril 2023

Date extrême : 3 juin 2023

Demandeur : COMMUNE de ST GEOIRE EN VALDAINE

Adresse du terrain : 541 Route du bourg

Objet : Installation d'un élévateur à l'école de Val Joie

Section (s) / Parcelle (s) : AN 27

Zonage : Ua, Uab1, Uab2

↪ *avis favorable de l'ABF. L'emplacement de l'élévateur est modifié ; il sera positionné devant la plateforme*

DP 038 386 23 20029 – Récépissé le 20 Avril 2023

Date extrême : 20 juin 2023

Demandeur : DE BARTOLO Nicola

Adresse du terrain : 295 route du bourg

Objet : Agrandissement d'un balcon au rez de chaussée

Section (s) / Parcelle (s) : AM0069

Zonage : Uaa

↪ *instruction ABF en cours : demande de pièces complémentaires*

Nouvelle demande

DP 038 386 23 20038 – Récépissé le 24 Avril 2023

Date extrême : 24 juin 2023

Demandeur : SAS RG ENERGY

Adresse du terrain : 381 Chemin de l'Etergne

Objet : Installation photovoltaïque en toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AW 330

Zonage : A, Ab1, Nh, Aa, Ab2, Nhb2

↪ *refus de l'ABF en raison de la teinte des panneaux (noire)*

↪ *avis défavorable en lien avec le refus de l'ABF*

DP 038 386 23 20041 – Récépissé le 28 Avril 2023

Date extrême : 28 juin 2023

Demandeur : SERVONNET Sylvie

Adresse du terrain : route de Plampalais

Objet : Isolation Thermique par l'Extérieur + enduit de façade

Section (s) / Parcelle (s) : AN 6

Zonage : Ne

↪ *instruction ABF en cours*

DP 038 386 23 20043 – Récépissé le 2 mai 2023

Date extrême : 2 juillet 2023

Demandeur : COMMUNE DE ST GEOIRE EN VALDAINE

Adresse du terrain : place André Chaize

Objet : Aménagement du parvis de l'Eglise

Section (s) / Parcelle (s) : AN 46

Zonage : Ua

↪ *instruction ABF en cours*

DP 038 386 23 20052 – Récépissé le 5 juin 2023

Date extrême : 5 Août 2023

Demandeur : A.R.R.A

Adresse du terrain : 943 Passage du Lavoir

Objet : Rénovation et création d'une surface de plancher

Section (s) / Parcelle (s) : AN 100

Zonage : Ub

↪ *refus de l'ABF*

↪ *avis défavorable en lien avec le refus de l'ABF*

DP 038 386 23 20053 – Récépissé le 8 juin 2023

Date extrême : 8 juillet 2023

Demandeur : CABART Melinda

Adresse du terrain : 501 route Grosset

Objet : Transformation d'une partie du garage en pièce d'habitation.

Section (s) / Parcelle (s) : AD 084

Zonage : A, Nh, Aa, Nhb2

↪ *demande de pièces complémentaires*

DP 038 386 23 20054 – Récépissé le 9 juin 2023

Date extrême : 9 juillet 2023

Demandeur : COMMUNE DE ST GEOIRE EN VALDAINE

Adresse du terrain : La Martinette

Objet : Installation d'un silo pour le gymnase.

Section (s) / Parcelle (s) : AE 203

Zonage : Uda, Ud, Udb4

↪ *avis favorable de la commission*

DP 038 386 23 20055 – Récépissé le 14 juin 2023

Demandeur : CREDIT AGRICOLE

Adresse du terrain : 84 place André Chaize

Objet : Travaux de peinture reprenant une zone dégradée.

Section (s) / Parcelle (s) : AN 44

Zonage : Ua

↪ *instruction ABF en cours*

Date extrême : 5 Août 2023

DP 038 386 23 20056 – Récépissé le 16 juin 2023

Demandeur : BRESTAZ Allison

Adresse du terrain : 425 route du Mollard

Objet : Création d'une ouverture

Section (s) / Parcelle (s) : AD 159

Zonage : Nhpe

↪ *avis favorable de la commission*

Date extrême : 16 juillet 2023

DP 038 386 23 20057 – Récépissé le 19 juin 2023

Demandeur : RG ENERGY

Adresse du terrain : Chemin de l'Etergne

Objet : Installation panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AW 330

Zonage : A, Ab1, Nh, Aa, Ab2, Nhb2

↪ *instruction ABF en cours*

Date extrême : 19 juillet 2023

DP 038 386 23 20058 – Récépissé le 16 juin 2023

Demandeur : BANO Cyril

Adresse du terrain : 25 Montée des 3 Pierres

Objet : Transformation d'une fenêtre en porte fenêtre.

Section (s) / Parcelle (s) : AN 148, 149

Zonage : Uab1, Uab2

↪ *instruction ABF en cours*

Date extrême : 16 Août 2023

DP 038 386 23 20059 – Récépissé le 20 juin 2023

Demandeur : NOEL Patrice

Adresse du terrain : 255 route de chartreuse

Objet : Régularisation d'une construction piscine

Section (s) / Parcelle (s) : AN 201

Zonage :

↪ *instruction ABF en cours*

Date extrême : 20 Août 2023

DP 038 386 23 20060 – Récépissé le 20 juin 2023

Demandeur : ALLERME Daniel

Adresse du terrain : 493 lotissement des jonquilles

Objet : Peinture ou remplacement des volets

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 173

Zonage : Ub

↪ *instruction ABF en cours*

Date extrême : 20 Août 2023

DP 038 386 23 20061 – Récépissé le 21 juin 2023

Demandeur : CABART Mélinda

Adresse du terrain : 501 route du Grosset

Objet : Stationnement d'une tiny

Section (s) / Parcelle (s) : AD 084

Zonage : Nhb2, A, Aa, Nh

↪ *refus de la commission : projet en zone agricole*

Date extrême : 21 juillet 2023

DP 038 386 23 20062 – Récépissé le 23 juin 2023
Demandeur : BEJANNIN Pascal
Adresse du terrain : Route du Roulet
Objet : Modification clôture + mise en place d'un enrochement
Section (s) / Parcelle (s) : AN 242, 243, 244
Zonage : Ubb1
↪ **instruction ABF en cours**

Date extrême : 23 Août 2023

DP 038 386 23 20063 – Récépissé le 29 juin 2023
Demandeur : GENTILS Diane
Adresse du terrain : route du Paris
Objet : Modification façade + menuiseries + transformation d'une fenêtre en porte fenêtre
Section (s) / Parcelle (s) : AL 604 (AL 172)
Zonage : Ub
↪ **avis favorable de la commission**

Date extrême : 29 juillet 2023

DP 038 386 23 20064 – Récépissé le 29 juin 2023
Demandeur : RIVAL Céline
Adresse du terrain : route du Paris
Objet : Façade + mur en prolongement du portail
Section (s) / Parcelle (s) : AL 594
Zonage : Ub, Ubb1
↪ **avis favorable de la commission**

Date extrême : 29 juillet 2023

DP 038 386 23 20065 – Récépissé le 3 juillet 2023
Demandeur : FRANCILLON Raphaël
Adresse du terrain : route de St Sulpice
Objet : pose d'un portail + remplacement d'un portillon
Section (s) / Parcelle (s) : AW 223
Zonage : Ub
↪ **instruction ABF en cours**

Date extrême : 3 septembre 2023

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour mémoire

PC 038 386 23 20001 – Récépissé le 06 janvier 2023
Demandeur : BETANCO Gennifer
Adresse du terrain : Les Hauts de La Falanchère-lot 5
Objet : construction d'une maison individuelle
Section (s) / Parcelle (s) : AW 411
Zonage : Ub
↪ **arrêté favorable du 03/07/2023**

Date extrême : 6 avril 2023

PC 038 386 23 20002 – Récépissé le 06 janvier 2023
Demandeur : BETANCO Gennifer
Adresse du terrain : Les hauts de La Falanchère-lot 6
Objet : construction d'une maison individuelle
Section (s) / Parcelle (s) : AW 411
Zonage : Ub
↪ **arrêté favorable du 03/07/2023**

Date extrême : 6 avril 2023

PC 038 386 23 20005 – Récépissé le 14 avril 2023
Demandeur : BOULADJINE Selim
Adresse du terrain : 231 Voie des Cités
Objet : Construction d'une maison sur deux niveaux avec garage + abri de jardin.
Section (s) / Parcelle (s) : AH 212, AH 213

Date extrême : 14 juin 2023

Zonage : Aa, Uba, Ubb4

↳ **Instruction CAPV en cours**

PC 038 386 23 20006 – Récépissé le 26 mai 2023

Date extrême : 26 juillet 2023

Demandeur : BEAUME Yves

Adresse du terrain : route des Egarrières

Objet : Pose de fenêtres de toit + création de surface dans les combes

Section (s) / Parcelle (s) : AB 165

Zonage : Ne

↳ **Instruction CAPV en cours : demande de pièces complémentaires**

PC 038 386 23 20007 – Récépissé le 5 juin 2023

Date extrême : 5 septembre 2023

Demandeur : BRIGARD Jean-Luc

Adresse du terrain : Route de Larambert – Le Journal

Objet : Construction d'un tunnel agricole

Section (s) / Parcelle (s) : AT 69

Zonage : A, Ab2, Aa

↳ **Instruction CAPV en cours**

PC 038 386 23 20008 – Récépissé le 14 juin 2023

Date extrême : 14 septembre 2023

Demandeur : GIROUD-GARAMPON Clément

Adresse du terrain : 147 rue du Chatelard

Objet : Extension d'un garage

Section (s) / Parcelle (s) : AV 84

Zonage : Nheb1, Ne

↳ **Instruction CAPV en cours**

PC 038 386 23 20009 – Récépissé le 26 juin 2023

Date extrême : 26 septembre 2023

Demandeur : PERRIN Laura/GIROUD GARAMPON Kevin

Adresse du terrain : 100 chemin du fourrier

Objet : Construction d'une maison individuelle avec garage 2 places

Section (s) / Parcelle (s) : AT 209

Zonage : Ne

↳ **Instruction CAPV en cours**

Prochaine réunion :

- Semaine du 7 août 2023
- Mardi 5 Septembre 2023
- Mardi 3 Octobre 2023
- Mardi 7 Novembre 2023
- Mardi 5 Décembre 2023

COMPTE-RENDU COMMISSION URBANISME

Séance du mardi 8 Août 2023

CONVOQUES : Bernard Collet-Beillon, Jocelyn Bazus, Dominique Barrat, Pierre Eymery, Véronique Mayeux, Anthony Mahé.

PRESENTS : Bernard Collet-Beillon, Jocelyn Bazus, Dominique Barrat, Véronique Mayeux.

EXCUSES : Pierre Eymery, Anthony Mahé.

DECLARATIONS PREALABLES

Pour mémoire

DP 038 386 23 20026 – Récépissé le 3 Avril 2023

Date extrême : 3 juin 2023

Demandeur : COMMUNE de ST GEOIRE EN VALDAINE

Adresse du terrain : 541 Route du bourg

Objet : Installation d'un élévateur à l'école de Val Joie

Section (s) / Parcelle (s) : AN 27

Zonage : Ua, Uab1, Uab2

↪ *avis favorable de l'ABF et de la commission*

DP 038 386 23 20029 – Récépissé le 20 Avril 2023

Date extrême : 20 juin 2023

Demandeur : DE BARTOLO Nicola

Adresse du terrain : 295 route du bourg

Objet : Agrandissement d'un balcon au rez de chaussée

Section (s) / Parcelle (s) : AM0069

Zonage : Uaa

↪ *instruction ABF en cours : demande de pièces complémentaires*

Nouvelle demande

DP 038 386 23 20041 – Récépissé le 28 Avril 2023

Date extrême : 28 juin 2023

Demandeur : SERVONNET Sylvie

Adresse du terrain : route de Plampalais

Objet : Isolation Thermique par l'Extérieur + enduit de façade

Section (s) / Parcelle (s) : AN 6

Zonage : Ne

↪ *avis favorable de la commission*

DP 038 386 23 20043 – Récépissé le 2 mai 2023

Date extrême : 2 juillet 2023

Demandeur : COMMUNE DE ST GEOIRE EN VALDAINE

Adresse du terrain : place André Chaize

Objet : Aménagement du parvis de l'Eglise

Section (s) / Parcelle (s) : AN 46

Zonage : Ua

↪ *avis favorable de l'ABF et de la commission*

DP 038 386 23 20053 – Récépissé le 8 juin 2023

Date extrême : 8 juillet 2023

Demandeur : CABART Melinda

Adresse du terrain : 501 route Grosset

Objet : Transformation d'une partie du garage en pièce d'habitation.

Section (s) / Parcelle (s) : AD 084

Zonage : A, Nh, Aa, Nhb2

↪ *pièces complémentaires du 12/07/2023*

↪ *avis favorable de la commission*

DP 038 386 23 20055 – Récépissé le 14 juin 2023
Demandeur : CREDIT AGRICOLE
Adresse du terrain : 84 place André Chaize
Objet : Travaux de peinture reprenant une zone dégradée.
Section (s) / Parcelle (s) : AN 44
Zonage : Ua
↪ **avis favorable de l'ABF et de la commission**

Date extrême : 5 Août 2023

DP 038 386 23 20057 – Récépissé le 19 juin 2023
Demandeur : RG ENERGY
Adresse du terrain : Chemin de l'Etergne
Objet : Installation panneaux photovoltaïques
Section (s) / Parcelle (s) : AW 330
Zonage : A, Ab1, Nh, Aa, Ab2, Nhb2
↪ **refus de l'ABF et de la commission**

Date extrême : 19 juillet 2023

DP 038 386 23 20058 – Récépissé le 16 juin 2023
Demandeur : BANO Cyril
Adresse du terrain : 25 Montée des 3 Pierres
Objet : Transformation d'une fenêtre en porte fenêtre.
Section (s) / Parcelle (s) : AN 148, 149
Zonage : Uab1, Uab2
↪ **instruction ABF : demande de pièces complémentaires**

Date extrême : 16 Août 2023

DP 038 386 23 20060 – Récépissé le 20 juin 2023
Demandeur : ALLERME Daniel
Adresse du terrain : 493 lotissement des jonquilles
Objet : Peinture ou remplacement des volets
Section (s) / Parcelle (s) : ZA 173
Zonage : Ub
↪ **instruction ABF : en dehors du champ de visibilité**
↪ **avis favorable de la commission**

Date extrême : 20 Août 2023

DP 038 386 23 20062 – Récépissé le 23 juin 2023
Demandeur : BEJANNIN Pascal
Adresse du terrain : Route du Roulet
Objet : Modification clôture + mise en place d'un enrochement
Section (s) / Parcelle (s) : AN 242, 243, 244
Zonage : Ubb1
↪ **instruction ABF : en dehors du champ de visibilité**
↪ **demande de pièces complémentaires déposées le 01/08/2023**
↪ **avis favorable de la commission**

Date extrême : 23 Août 2023

DP 038 386 23 20065 – Récépissé le 3 juillet 2023
Demandeur : FRANCILLON Raphaël
Adresse du terrain : route de St Sulpice
Objet : pose d'un portail + remplacement d'un portillon
Section (s) / Parcelle (s) : AW 223
Zonage : Ub
↪ **instruction ABF : en dehors du champ de visibilité**
↪ **avis favorable de la commission**

Date extrême : 3 septembre 2023

DP 038 386 23 20066 – Récépissé le 9 juillet 2023
Demandeur : ECO HABITAT ENERGIE
Adresse du terrain : 213 route du roulet
Objet : installation de 24 panneaux photovoltaïques
Section (s) / Parcelle (s) : AS 442

Date extrême : 9 septembre 2023

Zonage : Ub

↳ *instruction ABF : en dehors du champ de visibilité*

↳ *avis favorable de la commission*

DP 038 386 23 20067 – Récépissé le 17 juillet 2023

Demandeur : GRISAFI Christine

Adresse du terrain : Route des balcons de la valdaine 2

Objet : Clôture + portillon

Section (s) / Parcelle (s) : AL 575

Zonage : Ubb1

↳ *avis favorable de la commission*

Date extrême : 17 Août 2023

DP 038 386 23 20068 – Récépissé le 19 juillet 2023

Demandeur : FOLTZ Patricia

Adresse du terrain : des mille martyrs

Objet : changement de tuiles + isolation du toit

Section (s) / Parcelle (s) : AK 129

Zonage : Nh, A, Ab2

↳ *avis favorable de la commission*

Date extrême : 19 Août 2023

DP 038 386 23 20069 – Récépissé le 28 juillet 2023

Demandeur : ELIA Richard

Adresse du terrain : 704 route des Abrets

Objet : construction d'une piscine

Section (s) / Parcelle (s) : AW327

Zonage : Ubb2

↳ *avis favorable de la commission*

Date extrême : 28 Août 2023

DP 038 386 23 20070 – Récépissé le 2 août 2023

Demandeur : Joaquin DE ALMEIDA

Adresse du terrain : lotissement « Les Amaryllis »

Objet : installation d'un carport

Section (s) / Parcelle (s) : AS 312

Zonage : Ub

↳ *avis favorable de la commission*

Date extrême : 2 septembre 2023

DP 038 386 23 20071 – Récépissé le 3 août 2023

Demandeur : Maison Solaire Voltalia pour le compte de M. Christophe Massicot

Adresse du terrain : route des Balcons de la Valdaine II

Objet : installation de panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AL 577

Zonage : Ubb2

↳ *avis favorable de la commission*

Date extrême : 3 septembre 2023

DP 038 386 23 20072 – Récépissé le 4 août 2023

Demandeur : France Global Energie pour le c/ de M. Turhan

Adresse du terrain : lotissement « Les Jonquilles »

Objet : installation de panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 171

Zonage : Ub et Ubb1

↳ *instruction ABF en cours*

Date extrême : 4 octobre 2023

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour mémoire

PC 038 386 23 20005 – Récépissé le 14 avril 2023

Demandeur : BOULADJINE Selim

Date extrême : 14 juin 2023

Adresse du terrain : 231 Voie des Cités

Objet : Construction d'une maison sur deux niveaux avec garage + abri de jardin.

Section (s) / Parcelle (s) : AH 212, AH 213

Zonage : Aa, Uba, Ubb4

↪ **Instruction CAPV en cours : demande de pièces complémentaires**

↪ **Pièces complémentaires déposées le 25/07/2023**

PC 038 386 23 20006 – Récépissé le 26 mai 2023

Date extrême : 26 juillet 2023

Demandeur : BEAUME Yves

Adresse du terrain : route des Egarrières

Objet : Pose de fenêtres de toit + création de surface dans les combes

Section (s) / Parcelle (s) : AB 165

Zonage : Ne

↪ **Instruction CAPV en cours : demande de pièces complémentaires**

↪ **Pièces complémentaires déposées le ...**

PC 038 386 23 20007 – Récépissé le 5 juin 2023

Date extrême : 5 septembre 2023

Demandeur : BRIGARD Jean-Luc

Adresse du terrain : Route de Larambert – Le Journal

Objet : Construction d'un tunnel agricole

Section (s) / Parcelle (s) : AT 69

Zonage : A, Ab2, Aa

↪ **Instruction CAPV en cours**

PC 038 386 23 20008 – Récépissé le 14 juin 2023

Date extrême : 14 septembre 2023

Demandeur : GIROUD-GARAMPON Clément

Adresse du terrain : 147 rue du Chatelard

Objet : Extension d'un garage

Section (s) / Parcelle (s) : AV 84

Zonage : Nheb1, Ne

↪ **Instruction CAPV en cours**

PC 038 386 23 20009 – Récépissé le 26 juin 2023

Date extrême : 26 septembre 2023

Demandeur : PERRIN Laura/GIROUD GARAMPON Kevin

Adresse du terrain : 100 chemin du fourrier

Objet : Construction d'une maison individuelle avec garage 2 places

Section (s) / Parcelle (s) : AT 209

Zonage : Ne

↪ **Instruction CAPV en cours**

✓ **COMMISSION URBANISME DU 5 SEPTEMBRE 2023**

COMPTE-RENDU COMMISSION URBANISME

Séance du Mardi 5 septembre 2023

CONVOQUES : Bernard Collet-Beillon, Jocelyn Bazus, Dominique Barrat, Pierre Eymery, Véronique Mayeux, Anthony Mahé.

EXCUSES : Jocelyn Bazus, Dominique Barrat, Anthony Mahé.

DECLARATIONS PREALABLES

Pour mémoire

DP 038 386 23 20029 – Récépissé le 20 Avril 2023

Date extrême : 20 juin 2023

Demandeur : DE BARTOLO Nicola

Adresse du terrain : 295 route du bourg

Objet : Agrandissement d'un balcon au rez de chaussée

Section (s) / Parcelle (s) : AM0069

Zonage : Uaa

↪ *instruction ABF en cours : demande de pièces complémentaires*

↪ *dossier rejeté car pièces non déposées*

DP 038 386 23 20058 – Récépissé le 16 juin 2023

Date extrême : 16 Août 2023

Demandeur : BANO Cyril

Adresse du terrain : 25 Montée des 3 Pierres

Objet : Transformation d'une fenêtre en porte fenêtre.

Section (s) / Parcelle (s) : AN 148, 149

Zonage : Uab1, Uab2

↪ *instruction ABF : demande de pièces complémentaires*

Nouvelle demande

DP 038 386 23 20072 – Récépissé le 4 août 2023

Date extrême : 4 octobre 2023

Demandeur : France Global Energie pour le c/ de M. Turhan

Adresse du terrain : lotissement « Les Jonquilles »

Objet : installation de panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 171

Zonage : Ub et Ubb1

↪ *avis ABF : en dehors du champ de visibilité*

↪ *avis favorable de la commission*

DP 038 386 23 20073 – Récépissé le 14 août 2023

Date extrême : 14 octobre 2023

Demandeur AUBERT Sébastien

Adresse du terrain : 745 route du roulet

Objet : installation de panneaux photovoltaïques

Section (s) / Parcelle (s) : AS 38

Zonage : Nh

↪ *instruction ABF en cours*

DP 038 386 23 20074 – Récépissé le 14 août 2023

Date extrême : 14 septembre 2023

Demandeur : BAUCHAU Vincent

Adresse du terrain : 1415 route de Plampalais

Objet : Abri pour voiture + rénovation toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AW 266

Zonage : Ub

↪ *avis favorable de la commission*

DP 038 386 23 20075 – Récépissé le 1^{er} septembre 2023

Date extrême : 1^{er} octobre 2023

Demandeur : LOUVAT Gérard

Adresse du terrain : 368 route des rieux

Objet : Abri pour camping-car

Section (s) / Parcelle (s) : ZA 144

Zonage : Ub

↪ *avis favorable de la commission*

DP 038 386 23 20076 – Récépissé le 4 septembre 2023

Date extrême : 4 novembre 2023

Demandeur : Jean-Pierre VANSTAEVEL

Adresse du terrain : route des Mille Martyrs

Objet : mur

Section (s) / Parcelle (s) : AN 171

Zonage : Uba, Ubb4

↪ *instruction ABF en cours*

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour mémoire

PC 038 386 23 20005 – Récépissé le 14 avril 2023

Date extrême : 14 juin 2023

Demandeur : BOULADJINE Selim

Adresse du terrain : 231 Voie des Cités

Objet : Construction d'une maison sur deux niveaux avec garage + abri de jardin.

Section (s) / Parcelle (s) : AH 212, AH 213

Zonage : Aa, Uba, Ubb4

↳ *Instruction CAPV en cours : demande de pièces complémentaires*

↳ *Pièces complémentaires déposées le 25/07/2023*

PC 038 386 23 20006 – Récépissé le 26 mai 2023

Date extrême : 26 juillet 2023

Demandeur : BEAUME Yves

Adresse du terrain : route des Egarrières

Objet : Pose de fenêtres de toit + création de surface dans les combes

Section (s) / Parcelle (s) : AB 165

Zonage : Ne

↳ *Arrêté favorable du 04/09/2023*

PC 038 386 23 20007 – Récépissé le 5 juin 2023

Date extrême : 5 septembre 2023

Demandeur : BRIGARD Jean-Luc

Adresse du terrain : Route de Larambert – Le Journal

Objet : Construction d'un tunnel agricole

Section (s) / Parcelle (s) : AT 69

Zonage : A, Ab2, Aa

↳ *Arrêté de refus du 04/09/2023*

PC 038 386 23 20008 – Récépissé le 14 juin 2023

Date extrême : 14 septembre 2023

Demandeur : GIROUD-GARAMPON Clément

Adresse du terrain : 147 rue du Chatelard

Objet : Extension d'un garage

Section (s) / Parcelle (s) : AV 84

Zonage : Nheb1, Ne

↳ *Instruction CAPV en cours*

PC 038 386 23 20009 – Récépissé le 26 juin 2023

Date extrême : 26 septembre 2023

Demandeur : PERRIN Laura/GIROUD GARAMPON Kevin

Adresse du terrain : 100 chemin du fourrier

Objet : Construction d'une maison individuelle avec garage 2 places

Section (s) / Parcelle (s) : AT 209

Zonage : Ne

↳ *Arrêté favorable du 29/08/2023*

DIVERS

M. et Mme CABART : présentation d'un projet d'installation de Tiny house à usage de logement touristiques

☞ **Positionnement défavorable des élus en lien avec le règlement de la zone agricole du PLU qui interdit toute installation sur ce secteur.**

Bernard COLLET-BEILLON revient sur ce projet de dossier de Tiny House pour expliquer ce positionnement défavorable que la commission d'urbanisme a adopté.

VII - POLE SCOLAIRE - CULTURE

Nicole BRESTAZ prend la parole pour le pôle scolaire.

La rentrée des classes du 04 septembre 2023 s'est très bien déroulée. Avec madame le Maire et Bernard COLLET-BEILLON, nous avons fait le tour des trois écoles. Les effectifs sont les suivants :

- Ecole La Lambertière : 67 élèves répartis dans 3 classes.
- Ecole Val'Joie : 115 élèves répartis dans 5 classes.
- Ecole de Plampalais : 75 élèves répartis dans 3 classes.

Nicole BRESTAZ informe également que le mardi 10 octobre 2023 aura lieu les élections des CMJ.

VIII - INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

Dominique GOVAERTS prend la parole afin d'établir un résumé de la commission transition écologique et de la commission économie.

Commission transition écologique du 4/09/2023 :

Une présentation du Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité de service Eau et Assainissement. Une convention au titre de l'année 2023, de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines est prise.

L'assainissement est géré par le Pays Voironnais pour toutes les communes, l'eau potable est gérée également par le Pays Voironnais pour 21 communes (pour Saint Geoire en Valdaine, la gestion se fait par le SIAGA).

Les investissements pour l'assainissement sont de 6.4 M€ et pour l'eau potable de 5.6M€

La consommation est en légère baisse 93 Mm3/abonné (au lieu de 97).

Les volumes traités par l'assainissement collectif sont de 3.62 m3, la station d'épuration de Saint Geoire en Valdaine a été jugée non conforme en raison d'un dépassement de taux de phosphore.

Actuellement, les eaux pluviales de notre centre village sont gérées par la CAPV.

Une présentation du Contrat de Chaleur Renouvelable du Pays Voironnais qui correspond au Fonds Chaleur de l'ADEME pour notre territoire, il s'agit de subventions pour les projets de petites tailles d'EnR (bois, solaire, géothermie).

Il n'est pas assez connu et il faut le faire connaître.

Une présentation de la Loi APER, Accélération de la production d'énergies renouvelables AEnR.

Chaque commune doit définir au plus tard le 31/12/2023 les zones d'accélération potentiellement développables en EnR sur leur commune. Une fois définies, le résultat peut être présenté aux habitants (pas une obligation), il fera l'objet d'une délibération avant d'être remis au référent préfectoral.

Commission économie, agriculture, tourisme du 5/09/2023 :

Zones d'Activités Economiques : Présentation de fiches "modèle" et conseils pour développer les espaces économiques et les implantations industrielles. Il reste très peu de ZAE disponibles en PV.

Une subvention de 3000€ a été attribuée à l'ASA de CERVELONG pour l'entretien du réseau des dessertes.

Le Véloroute des 5 Lacs, une étude de faisabilité du tracé Valdaine est le 13/09/2023.

Le 2ème COPIL s'est tenu à Aiguebelette, les tracés détaillés ont été proposés à 11 communes.

Pierre EYMERY revient sur la gestion des eaux urbaines et pluviales et insiste sur le transfert de la compétence.

Madame le Maire termine le conseil municipal en revenant sur la manifestation de la Valdingue du 26 et 27 août 2023. Elle a dû être délocalisé 48 heures avant le début à cause de la météo sur le site de la Martinette, mais tout s'est très bien passé. Une belle réussite pour notre village.

Nadine CHABOUD prend la parole afin d'aborder deux sujets :

- le déploiement de la fibre optique sur notre commune : les administrés manquent d'information sur les secteurs concernés ; la sécurisation de cette intervention n'est pas assez présente.

Madame le Maire répond que le nécessaire est fait régulièrement auprès des responsables de l'entreprise gestionnaire du chantier et du Département (mandataire) en insistant sur le manquement de sécurité des administrés et des ouvriers.

Madame le Maire clôture la séance à 21h37.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 26 octobre à 19h45.